

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ISOMATE-CLR***

*de la société SUMI AGRO France*

*enregistré(e) sous le n° 2014-0524*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 28 mai 2015,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est **autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisés dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### **Avertissement :**

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	ISOMATE-CLR
Type	Produit de référence
Titulaire	SUMI AGRO France 25, Bd de l'Amiral Bruix, 75782 PARIS Cedex 16 FRANCE
Formulation	Produit diffuseur de vapeur (VP)
Contenant	101 mg/diffuseur - E8, E10-dodécadiénol (codlémone) 16 mg/diffuseur - dodécanol 101 mg/diffuseur - Z-11-tétradecenyl acétate 3 mg/diffuseur - tétradécanol 19 mg/diffuseur - Z-9-tétradecenyl acétate
Numéro d'intrant	220140889
Numéro d'AMM	2150175
Fonction(s)	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente autorisation est fixée au 31/08/2020.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le 23 JUL. 2015



Marc MORTUREUX  
Directeur général

## ANNEXE I : Modalités d'autorisation du produit

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation ne peut mettre sur le marché le produit que dans les emballages conditionnés de la façon suivante :

Emballage	Contenance
Nylon/Aluminium/Nylon/Polyéthylène basse densité sac sous vide : diffuseur en HDPE	400 diffuseurs/sac

### Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Catégorie de danger	Mention de danger
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Irritation cutanée, catégorie 2	H315 : Provoque une irritation cutanée
Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus, et de ses éventuelles évolutions.**



# MEMORANDUM FOR THE RECORD

TO : [Name]

FROM : [Name]

SUBJECT : [Subject]

1. [Text]

2. [Text]

3. [Text]

4. [Text]

5. [Text]

6. [Text]

7. [Text]

8. [Text]

9. [Text]

10. [Text]

11. [Text]

12. [Text]

13. [Text]

14. [Text]

15. [Text]

16. [Text]

17. [Text]

18. [Text]

Liste des usages autorisés

Usages	Cultures	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
12603103 Pommier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	Pommier, poirier, cognassier, nashi, nèflier et pommette	1000 diffuseurs/ha	1 /an	Printemps, avant le début des vols	Non applicable	-	-	-	Non demandée
Uniquement sur le carpocapse <i>Cydia pomonella</i>									
12603105 Pommier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	Pommier, poirier, cognassier, nashi, nèflier et pommette	1000 diffuseurs/ha	1 /an	Printemps, avant le début des vols	Non applicable	-	-	-	Non demandée
Uniquement sur les tordeuses de la pelure <i>Adoxophyes orana</i> (Capua), <i>Pandemis heparana</i> (Pandemis), <i>Argyrotaenia pulchellana</i> (Eulia) et <i>Archips podana</i> (Podana)									

PROGRAM

PROGRAMA DE GRADUACIÓ EN CIÈNCIES DE LA SALUT  
 DEPARTAMENT D'ENFERMERIA  
 CURS 1r  
 MATÈRIA: FISIOLÒGIA  
 TITULAR: DR. J. GARCIA  
 DATA: 10/10/2010

10/10/2010



## Conditions d'emploi du produit

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipement de protection individuelle (EPI) doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter pendant la phase de pose des diffuseurs :

- des gants de type nitrile certifiés selon la norme de référence EN 374-3 (risque chimique),
- une combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup>.

### Délai de rentrée

Non pertinent pour ce type d'application.

### Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)

#### Protection de l'eau

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

### Exigences complémentaires post-autorisation

Aucune demande post-autorisation n'est requise.

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the war. It is followed by a detailed account of the operations of the army and the navy. The report concludes with a summary of the results of the campaign and a statement of the resources available for the future.

The second part of the report deals with the financial situation of the country. It discusses the various sources of revenue and the expenditure of the government. It also mentions the measures taken to reduce the national debt and to improve the financial position of the country.

The third part of the report deals with the social and economic conditions of the country. It discusses the state of the agriculture, the industry, and the commerce. It also mentions the measures taken to improve the living conditions of the people and to promote the economic development of the country.

The fourth part of the report deals with the military and naval forces of the country. It discusses the organization, the equipment, and the training of the army and the navy. It also mentions the measures taken to improve the military and naval forces of the country.